

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 3 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023_044

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT À BORDEAUX MÉTROPOLE POUR PROJETS CODEV RI NATURE : ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2023_006 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois et le 03 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **27 septembre 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadiya HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénoyé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Edwige LUCBERNET donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Idriss BENKHELOUF donne procuration à Mme Catherine CAMI, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE.

Absent :

M. Alexandre DIAS

Secrétaire de la séance : M. Xavier-Marie FEDOU

Monsieur Pierre OUALLET expose :

Face à l'urgence environnementale aujourd'hui largement admise, la Ville de Bègles est fortement engagée en faveur de la qualité du cadre de vie des populations, de la préservation de la biodiversité et de la protection des espaces naturels et agricoles, dans une dynamique de développement durable et de sensibilisation environnementale. Dans ce cadre, elle développe une politique volontariste en faveur de la nature et des espaces naturels en ville.

Par ailleurs, la mise en place par Bordeaux Métropole du règlement d'intervention Nature-Agriculture, par délibération métropolitaine n°2018/154 en date du 23 mars 2018, permet aux communes de la métropole, de solliciter un soutien financier auprès de cette dernière, pour leurs projets dans le domaine.

Dans ce cadre, la Ville de Bègles sollicite pour 2023 l'attribution d'une subvention par Bordeaux Métropole. Une première délibération a été votée en ce sens au Conseil Municipal du 16 Mai 2023, mais après analyse, une modification est nécessaire. Ainsi, la demande d'attribution d'une subvention par Bordeaux Métropole concerne désormais les actions suivantes inscrites au contrat de co-développement n°5 2021-2023 :

N° fiche action	Libellé	Évaluation totale action	Subvention 2023 Bordeaux - Métropole	%
0036	Avenant 2022 (modification) Extension du parc de l'Estey	370 000 €	32 500 €	8.8%
0071	Avenant 2022 (Création) Aménagement du parc de Terres Neuves	640 000 €	135 000 €	21%
	TOTAL :	1 010 000 €	167 500 €	16.6%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération métropolitaine n°2021/526 du 23 septembre 2021 relative à l'adoption des contrats de co-développement 2021-2023

VU la délibération métropolitaine n°2018/154 en date du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature-Agriculture

CONSIDÉRANT que ces travaux sont inscrits au budget primitif de 2023

CONSIDÉRANT que ces travaux entrent dans le cadre défini par le règlement d'intervention métropolitain Nature-Agriculture permettant à la métropole de soutenir financièrement les actions des communes favorisant la nature et les espaces naturels en ville

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de Bordeaux Métropole.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

Article 3 : D'inscrire les crédits au chapitre 13 du budget principal, article 13251.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 3 octobre 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Xavier-Marie FEDOU

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH